

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-313 du 8 décembre 1977

portant nomination du Président **et des**
Membres du Conseil de Gestion de l'Office
Béninois d'Informatique (O.B.I.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N° 74-75 du 16 décembre 1974 régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités
de Gestion ;

VU l'Ordonnance N° 77-18 du 8 avril 1977 portant approbation des
Statuts de l'Office Béninois d'Informatique (O.B.I.) ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 1977 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil de Gestion de l'Office
Béninois d'Informatique (O.B.I.) :

- Camarade AHYI Samuel Représentant **le** Conseil National de la
Révolution
- Camarade AHOLOU Placide Représentant le Ministre des Finances
- Camarade DJAFFO Tchilao Représentant le Ministre de l'Industrie
- Camarade AGOSSA Polycarpe Représentant le Ministre du Commerce et
du Tourisme
- Camarade AVOGNON Idohou Représentant le Ministre chargé du Plan
Christian
- Camarade DIGNY Marius Représentant le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail
- Camarades : ZANNOU Edmond (Représentants du Personnel de l'Office
HODEHOUTOU Joseph (Béninois d'Informatique
- Camarade DOSSOU Paul Représentant de la Banque Béninoise
pour le Développement

.../...

- Camarade GOMEZ Alexis Représentant le Ministre chargé de la Recherche Scientifique.
- Camarade FAGBEMI Manou Rafiou Représentant le Ministre chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale.

Article 2.- Le Camarade AHOLOU Placide est nommé Président du Conseil de Gestion de l'Office Béninois d'Informatique.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 décembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 O.B.I. 10 Membres du C.G. 11
UNB-FASJEP-BN 6 BCP 4 JORPB 1.-